

(à adresser en 2 exemplaires au service Urbanisme de la Ville de Bois-Guillaume - Bihorel  
Hôtel de Ville – 31 place de la Libération - B.P. 40 – 76232 Bois-Guillaume - Bihorel Cedex)

Je soussigné (nom de l'installateur) :

.....

Adresse de l'installateur :

.....  
.....  
.....

agissant pour le compte de : (nom du propriétaire du fonds de commerce/activité)

.....  
.....

adresse du siège social :

.....  
.....  
.....

sollicite de Monsieur le Maire de Bois-Guillaume - Bihorel l'autorisation de poser (nombre).....enseigne(s) à  
l'adresse suivante :

.....  
.....  
.....

#### **Pièces à joindre**

Ci-joint, conformément à la loi du 29 décembre 1979 et au décret du 24 février 1982, **en deux exemplaires** :

- un plan de situation
- un croquis à l'échelle de l'ensemble de la façade en élévation et en coupe, et reproduisant l'enseigne projetée, ainsi que l'indication des côtes, niveaux et saillies,
- un dessin en couleurs de l'enseigne elle-même précisant, s'il y a lieu, les modes et teintes d'éclairage,
- une notice descriptive indiquant notamment la nature des matériaux qui seront utilisés, et les motifs de décoration,
- 2 photos (une de face, une en perspective),
- une note de calcul précisant la surface de chacun des dispositifs
- accord du ou des propriétaires de l'immeuble ou du syndic si l'enseigne est posée en dehors de la partie commerciale

Fait à .....

Le .....

Lu et Approuvé :

*Le propriétaire du fonds de  
commerce ou de l'immeuble*

*Signature du pétitionnaire*

**NOTA** : Une enseigne, qui après réalisation, s'avérerait non-conforme à la présente déclaration, pourra à tout moment faire l'objet d'une demande de dépose par l'administration.

Toute personne ayant procédé à l'installation d'une enseigne avant d'avoir reçu l'accord de l'administration s'expose aux sanctions prévues par la loi du 29 décembre 1979.

**Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :**

**Ville de Bois-Guillaume - Bihorel – Service Urbanisme**

**Pauline BARILLON - Tél. : 02.35.12.24.67**